



RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00695

Numéro SIREN : 484 145 420

Nom ou dénomination : SARL 31-13

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2016 sous le numéro de dépôt 720

31-13
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 31 ARCADES DES CITEAUX
CENTRE URBAIN
13127 VITROLLES
484145420 RCS SALON DE PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 FEVRIER 2016

L'an 2016,
Le 9 Février,
A 12 heures,

Les associés de la société 31-13, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 31 ARCADES DES CITEAUX CENTRE URBAIN 13127 VITROLLES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur LUC FADY, propriétaire de 50 parts sociales

Madame STEPHANIE FADY, propriétaire de 50 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame STEPHANIE FADY, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Madame STEPHANIE FADY, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

SF

LF

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame STEPHANIE FADY de ses fonctions de gérante notifiée le 1er février 2016 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur LUC FADY,
demeurant 10 LOTISSEMENTS LES EMBUCS
CHEMIN DES AUBAGNENS 13190 ALLAUCH,
pour une durée illimitée.

Monsieur LUC FADY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LUC FADY déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

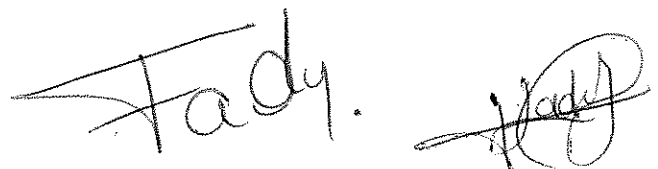
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur LUC FADY percevra une rémunération maximale nette de 40 000 € indépendamment des cotisations sociales obligatoires et facultatives et le remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature, on the left, is written in a cursive style and appears to read 'Fady.'. The second signature, on the right, is more stylized and circular, possibly representing the name of the President or another official.